

## Séminaire : Collectifs locaux d'agriculteurs : relever ensemble le défi de l'agro-écologie

### 1. **Éléments principaux de l'introduction de Bertrand Galtier, directeur de l'Agence de l'eau Artois-Picardie au nom des deux agences de l'eau présentes en Région Hauts-de-France**

#### a) **Les agences inscrivent leur action dans une stratégie de partenariat**

Il souligne l'importance de conduire des politiques concertées bâties entre les financeurs et avec les acteurs du territoire (chambres d'agriculture, filières ...). L'exemple du plan bio Hauts de France est à ce titre exemplaire. C'est dans cette logique que l'Agence participe à l'appel à projets communs pour les collectifs d'agriculteurs et à ce séminaire.

#### b) **Les agences interviennent avec l'objectif de préservation de la ressource en eau dans une Région ou la présence de l'agriculture est forte**

- Une agriculture en Hauts-de-France productive, diversifiée même si elle tend à se spécialiser dans les grandes cultures, qui occupe 70% du territoire Régional ;
- Un lien entre les pressions générées par l'agriculture et des pollutions ou dégradation de la qualité de l'environnement et notamment de la ressource en eau.
  - a) constat partagé d'une dégradation tant des eaux souterraines que des eaux de surfaces du fait de la présence de produits phytosanitaires (présence généralisée des herbicides dans les eaux de surface d'origine ancienne ou actuelle – présence d'insecticides).
  - b) Problème de N issu de la fertilisation et touchant principalement les nappes d'eau souterraine.
  - c) Érosion des sols avec impact sur la qualité des cours d'eau.

Éléments limitants pour l'atteinte des objectifs de la directive cadre sur l'eau. Au-delà, impact sur la biodiversité.

#### c) **Les agences de l'eau s'inscrivent donc pleinement dans la promotion et le soutien au développement de l'agro-écologie**

#### **Cet engagement des agences se traduit par un soutien financier :**

- a) aux projets de collectifs d'agriculteurs, qui sont sur Artois Picardie une priorité du 11<sup>ème</sup> programme dès lors qu'ils entreprennent des démarches de reconception des systèmes agricoles contribuant à la lutte contre les pollutions diffuses et préservation de la ressource en eau ;
- b) au plan Ecophyto 2 pour lequel les agences, en complément des 41M€ versés à l'Agence Française de la Biodiversité au titre d'Ecophyto pour les actions de niveau national, gèrent les enveloppes additionnelles (3M€ pour l'Agence de l'eau Artois-Picardie et 9M€ pour l'Agence de l'eau Seine-Normandie) issue de la redevance pour pollutions diffuses.
- Annonce de la présentation à 4 voix (DRAAF et les deux agences et la région ) des dispositifs financiers de soutien aux collectifs et du champ des possibles pour les collectifs attendus – et l'AAP complémentaire lancé par l'agence de l'eau Artois-Picardie dans le cadre d'Ecophyto pour les projets autres que collectifs (filiale-expérimentation-formations)
- Sur les collectifs attendus : il s'agit d'inciter les collectifs à se lancer dans les démarches de progrès, les projets intégrant des réductions significatives d'usage de produits phyto sont

attendus mais les appels à projets ne sont pas ouverts à eux uniquement et des exemples seront donnés dans la présentation pour donner à voir le champ des possibles : conservation des sols, nitrates, gestion d'élevage à l'herbe ...

- Un niveau élevé d'ambition des projets portés par les collectifs est souhaité, cette ambition se traduisant par :
  - a) L'innovation dans les démarches engagées ;
  - b) Le haut niveau des objectifs attendus ;

Pour prendre connaissance de la présentation des 4 partenaires :

[https://docs.wixstatic.com/ugd/f277a0\\_5583dcb2b8c74f38a4a54a378723f58c.pdf](https://docs.wixstatic.com/ugd/f277a0_5583dcb2b8c74f38a4a54a378723f58c.pdf)